

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR



LE 14 JANVIER 2025 A LIEU UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR, À 19h30, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, LIEU ORDINAIRE DU CONSEIL

Sont présents: Mesdames la conseillère Cynthia Dumont et Claudia Lavoie et ainsi que monsieur le conseiller Jérémy Robert sous la présidence de M. Bruno Bonesso, maire;

Dominique Létourneau, directrice générale/greffière-trésorière agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du procès-verbal du 2 décembre 2024
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire budget du 19 décembre
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire taxation du 19 décembre
- 5- Adoption des comptes de décembre 2024 et des dépenses d'investissement
- 6- Dépôt du rapport annuel sur la gestion contractuelle
- 7- Dépôt du rapport des contrats conclus de 25 000\$ et +
- 8- Correspondance
 - a) Réseau forêt bois matériaux de Témiscouata demande d'adhésion annuelle
 - b) Perce Neige du Témiscouata – campagne de financement
 - c) Centre d'action bénévoles – semaine de l'action bénévole
 - d) Participation à la Relâche VIP
- 9- Adoption du budget 2025 OMH
- 10- Adoption du règlement 2024-07 décrétant les taux de taxes de l'exercice 2025
- 11- Mandat de reddition de compte à RCGT relativement au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'exercice 2024
- 12- Renouvellement annuel ADMQ
- 13- Résolution programmation finale TECQ et autorisation de signature
- 14- Avis de motion et dépôt du règlement 2025-01 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et modifiant le règlement de construction 2014-11
- 15- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-02 instaurant un programme de crédit de taxes pour favoriser la construction de logements locatifs multifamiliaux à des fins résidentielles
- 16- Affaire nouvelle
- 17- Période de questions
- 18- Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION 2025-01

Après lecture, il est proposé par M. Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'adopter l'ordre du jour et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

Adoptée

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2024 RÉSOLUTION 2025-02

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Claudia Lavoie, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil et résolu d'adopter le procès-verbal du 2 décembre 2024.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2025 TENUE LE 19 DÉCEMBRE RÉSOLUTION 2025-03

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Claudia Lavoie appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil et résolu d'adopter le procès-verbal du 19 décembre 2024.

Adoptée

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 19 DÉCEMBRE 2024 RÉSOLUTION 2025-04

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Cynthia Dumont, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil et résolu d'adopter le procès-verbal du 19 décembre 2024.

Adoptée

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024 RÉSOLUTION 2025-05

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des *comptes payés* de 33 113.00 \$ en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des salaires payés de 42 661.90 \$;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des *comptes à payer* de 50 593.62 \$ fait conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale ;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

ATTENDU QUE le conseil prend compte des *dépenses d'investissement à payer* (subventionnés) de 569 306.70\$;

SUR PROPOSITION de M Jérémy Robert, il est unanimement résolu par les membres du conseil municipal d'approuver la liste des comptes payés ainsi que des comptes à payer et d'autoriser leurs paiements.

Adoptée

6. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE RÉSOLUTION 2025-06

RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE L'EXERCICE 2024 ARTICLE 938.1.2 C.M

FOURNISSEURS	RÉSOLUTION	DESCRIPTION	MONTANT	MODE PASSATION
AMÉNAGEMENT BL	2024-97	Réfection des tronçons	720 317,65 \$	SEAO
			109 267,56	
FQM	2023-121	Service ingénieur	\$	RÉSOLUTION

Dominique Létourneau, directrice générale, déclare que l'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

7. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DES CONTRATS CONCLUS DE 25 000\$ ET PLUS RÉSOLUTION 2025-07

LISTE DES CONTRATS DE 25 000\$ ET PLUS DE L'EXERCICE 2024 TEL QUE MENTIONNÉ À L'ARTICLE 961,3 DU CODE MUNICIPAL

FOURNISSEURS	OBJET DU CONTRAT	MONTANT
AGENCE DU REVENUS DU CANADA	Remises de l'employeur	38 621,06 \$
FQM ASSURANCES	Police d'assurance 2024-2025	34 634,75 \$
GARAGE GILLE LACHANCE	Fourniture en essence et diesel	51 244,29 \$
HYDRO-QUÉBEC	Électricité des bâtiments	30 874,41 \$
JOSEPH DUMONT 1997 LTEE	Excavation, travaux et abrasif	60 129,28 \$
MRC DE TÉMISCOUATA	Q-P	44 503,38 \$
MINISTRE DES FINANCES	Police (SQ)	38 342,00 \$
NORDIKEAU	Eaux usées et Eau potable	60 077,59 \$
RCGT	Services comptables	37 665,85 \$
RIDT	Gestion des matières organiques	99 918,60 \$
REVENU QUÉBEC	Remises de l'employeur	97 644,53 \$
TÉMIS CHEVROLET	Achat d'un camion de voirie	62 619,94 \$
FQM (Service professionnels)	Ingénieries TECQ	109 267,56 \$
AMÉNAGEMENT BL	Travaux réfection TECQ	720 317,65 \$

8. CORRESPONDANCE

**A) ADHÉSION ANNUELLE – RÉSEAU FORET BOIS MATÉRIAUX DE TÉMISCOUATA
RÉSOLUTION 2025-08**

SUR PROPOSITION DE M Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'adhérer à Réseau Bois pour 2025 et d'autoriser la dépense de 50\$.

Adoptée

**B) PERCE NEIGE DU TÉMISCOUATA – CAMPAGNE DE FINANCEMENT
RÉSOLUTION 2025-09**

CONSIDÉRANT QUE les loisirs de la municipalité d'Auclair offrent déjà le programme Enfants Actifs remettent une somme prédéfinie par enfants inscrits à un sport ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Cynthia Dumont appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu de ne pas donner suite à la demande de participation à la campagne de financement.

Adoptée

**C) CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE – SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE
RÉSOLUTION 2025-10**

SUR PROPOSITION DE Mme Cynthia Dumont, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'adhérer à la semaine de l'action bénévole et d'octroyer un budget de 150\$.

Adoptée

**D) PARTICIPATION À RELÂCHE VIP
RÉSOLUTION 2025-11**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Auclair désire participer à la programmation de la semaine de relâche VIP au Témiscouata;

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 75\$ est demandé annuellement aux municipalités pour participer à cette programmation d'activités;

CONSIDÉRANT QUE COSMOSS Témiscouata souhaite faire une demande au FRR régional pour obtenir un soutien financier dans le cadre de la semaine de relâche pour les années 2025 et 2026 pour un montant de 2 500\$ par année;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de la semaine de relâche sont de :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

- Faire découvrir nos municipalités et leurs attraits;
- Faire bouger les familles et les jeunes à l'extérieur durant cette semaine;
- Démontrer à nos citoyens qu'on travaille ensemble pour faire des activités communes pour les gens du Témiscouata et encourager l'achat local.

SUR LA PROPOSITION DE Mme Claudia Lavoie appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu que la municipalité s'engage à participer aux programmations 2025 et 2026 de la semaine de relâche VIP au montant de 75\$ annuellement à la MRC de Témiscouata.

Adoptée

9. ADOPTION DU BUDGET 2025 DE L'OMH RÉSOLUTION 2025-12

SUR LA PROPOSITION DE Mme Claudia Lavoie appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'adopter le budget 2025 de l'OMH tel que présenté.

Adoptée

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-07 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES DE L'EXERCICE 2025 RÉSOLUTION 2025-13

ATTENDU Qu'un avis de motion a été déposé et que le règlement a été présenté lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2024;

ATTENDU Qu'un avis public a été affiché le 20 décembre 2024 annonçant l'adoption du règlement 2024-07 lors de la séance régulière du 14 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Claudia Lavoie et résolu unanimement que le règlement 2024-07 soit adopté, et que le conseil statue par le présent règlement ce qui suit :

****ANNEXE 1****

Adoptée

11. MANDAT DE REDDITION DE COMPTE À RCGT RELATIVEMENT AU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR L'EXERCICE 2024 RÉSOLUTION 2025-14

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une contribution de 159 432\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les ponts situés sur ces routes dont les responsabilités incombent à la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M Jérémie Robert et résolu unanimement par le conseil municipal;

QUE la vérification externe soit accordée à RCGT afin d'effectuer la reddition de compte quant à l'utilisation des compensations et d'en faire mention aux états financiers de la municipalité pour respecter le devoir de divulgation conformément aux objectifs de Programme d'aide à l'entretien du réseau local.

Adoptée

12. RENOUVELLEMENT ANNUEL DE L'ADMQ ET INSCRIPTION AU CONGRÈS PRÉVU EN JUIN - DIRECTRICE GÉNÉRALE RÉSOLUTION 2025-15

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ est l'organisme professionnel qui représente la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme donne du support et de la formation aux directeurs généraux;

CONSIDÉRANT QUE l'Adhésion est pour une période d'un an commençant débutant en mars 2025 et que le coût de cette adhésion est 1 050\$ taxes incluses et que cette adhésion inclue les frais d'assurances;

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ organise un congrès annuellement moyennant un cout d'inscription annuel;

PAR CONSÉQUENT;

Il est proposé par M Jérémie Robert d'autoriser la directrice générale à être inscrite toutes les années subséquentes auprès de l'ADMQ et à son congrès annuel.

Adoptée

13. RÉSOLUTION PROGRAMME # 4 (FINAL) TECQ 2019-2023 RÉSOLUTION 2025-15

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST RÉSOLU QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux # 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée

14. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-01 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION RÉSOLUTION 2025-16

MOTION :

Je Mme Claudia Lavoie, conseillère, donne avis que lors de la prochaine séance régulière du conseil municipal, le projet de règlement numéro 2025-01 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et modifiant le règlement de construction, sera adopté.

****La prochaine séance sera devancée par une séance de consultation publique****

Adoptée

PROJET DE RÈGLEMENT 2025-01

****ANNEXE 2****

Déposé

**15. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 2025-02 INSTAURANT UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES POUR FAVORISER LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS MULTIFAMILIAUX À DES FINS RÉSIDENTIELLES
RÉSOLUTION 2025-17**

MOTION :

Je Mme Cynthia Dumont conseillère, donne avis que lors de la prochaine séance régulière du conseil municipal, le projet de règlement numéro 2025-02 instaurant un programme de crédit de taxes pour favoriser la construction de logements locatifs multifamiliaux à des fins résidentielles, sera adopté.

PROJET DE RÈGLEMENT 2025-02

****ANNEXE 3****

16. AFFAIRE NOUVELLE

**A) DÉFAUT D'ASSISTER AUX SÉANCES DU CONSEIL
RÉSOLUTION 2025-18**

ATTENDU que l'alinéa 1 de l'article 317 de Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) (RLRQ, chapitre E-2.2) édicte que le mandat d'un membre du conseil qui fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de ce délai, à moins que le membre n'y assiste;

ATTENDU que, pour cause personnelle, Monsieur le conseiller Michael Fortin a fait défaut d'assister aux séances depuis le 4 novembre dernier ;

ATTENDU que le Conseil souhaite se prévaloir de l'alinéa 3 de l'article 317 de ladite Loi qui lui permet de décréter que le défaut de M. le conseiller Michael Fortin d'assister aux séances n'entraîne pas la fin de son mandat, et ce, en raison d'un motif sérieux, hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyennes et aux citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR, M Jérémie Robert, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil et résolu :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Rivières se prévale l'alinéa 3 de l'article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et décrète que le défaut de Monsieur Michael d'assister aux séances du conseil depuis le 17 janvier 2023, soit pour un délai de plus de 90 jours consécutifs, n'entraîne pas la fin de son mandat en raison d'un motif sérieux, hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyennes et aux citoyens.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont été posées au fur et à mesure, suivant le déroulement de la séance

18. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION 2025-19

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M Jérémy Robert que la séance soit levée à 20 h 16.

« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Bruno Bonesso, maire

Dominique Létourneau, directrice générale